L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

N° 45 21e année · mercredi 7 novembre 2018 l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

DES MILLIERS DE MAÇONS ONT POSÉ LEURS OUTILS

THIERRY PORCHET

La lutte des maçons a pris de l'ampleur à quelques jours d'une importante séance de négociations. Ils étaient plus de 4000 à Lausanne lundi (photo). Des milliers d'autres ont quitté leurs chantiers ces dernières semaines ailleurs dans le pays. Ils exigent de la Société suisse des entrepreneurs qu'elle revienne à la raison. Leur santé, leur retraite à 60 ans et leurs salaires sont en jeu. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

Une lutte historique!

Sylviane Herranz

Il y a 16 ans, presque jour pour jour, une grève nationale des maçons ébranlait les certitudes et les blocages des patrons. C'était le 4 novembre 2002. Une semaine plus tard, le SIB (Syndicat industrie et bâtiment, prédécesseur d'Unia) et Syna signaient avec la Société suisse des entrepreneurs (SSE) la Convention collective de travail pour la retraite anticipée des travailleurs de la construction. Une victoire historique pour les maçons. Une retraite à 60 ans gagnée de haute lutte, après des mois de mobilisation. Et par une grève massive, la première à l'échelle de tout le pays depuis un demi-siècle. Mise en place rapidement, la retraite anticipée a pu bénéficier aux maçons de 60 ans dès juillet 2003. Cet acquis d'envergure, dont le financement a même été salué ensuite par certains patrons, est un modèle qui a fait des émules dans d'autres conventions collectives. Il a permis à de nombreux maçons de vivre une retraite digne, alors qu'une étude avait révélé, en 2000, que 43% des ouvriers de la construction étaient invalides à 65 ans, et que beaucoup n'arrivaient même pas à cet âge.

Aujourd'hui, avec la génération du baby-boom, la retraite anticipée des maçons a besoin d'un financement transitoire. Mais la SSE fait le forcing. En juin, face à son refus de négocier une solution pour le maintien de la retraite à 60 ans, 18 000 maçons descendaient dans la rue à Zurich. Ils contraignaient la faîtière patronale à s'asseoir à la table des négociations. Ce qui a permis, en août, de trouver une solution satisfaisante pour les syndicats. Mais depuis, les entrepreneurs font du chantage. Ils exigent qu'en échange de cette solution, les syndicats acceptent leurs revendications en matière de démantèlement de la Convention nationale: 300 heures flexibles par année, baisses de salaire pour certains en cas de changement d'employeur par la non-prise en compte de l'ancienneté ou encore introduction de stages de 4 mois non soumis au salaire minimum, permettant aux entreprises détachant des travailleurs de sous-payer leurs ouvriers, ouvrant ainsi la porte à un dumping généralisé.

Aujourd'hui, les maçons disent Non! Ils refusent d'être sacrifiés sur l'autel du profit. Les conditions de travail sont de plus en plus dures sur les chantiers, la pression des délais est énorme, les accidents fréquents. A 60 ans, un travailleur est usé, cassé. A 50 ans, il est viré, contraint de travailler en temporaire, avec le risque de perdre son droit à la retraite anticipée. Et les patrons veulent prolonger leurs journées déjà éreintantes. Les porter de 9 heures actuellement à 10, 11 ou 12 heures. La colère s'est exprimée avec force ces dernières semaines un peu partout en Suisse. «Est-ce trop demander de ne pas vouloir laisser sa vie pour son employeur?» s'interrogeait il y a peu le président des maçons d'Unia Fribourg. Non, ce n'est pas trop demander.

Car il s'agit bien de cela. De la vie d'hommes qui mettent déjà leur existence en péril pour construire nos routes, nos ponts, nos maisons, nos écoles, nos hôpitaux. Ce combat, ils le mènent non seulement pour eux et leur famille, mais pour tous les salariés du pays, en défendant une Convention nationale forte, fondement de tout l'édifice des conventions collectives. Ce vendredi 9 novembre, de nouvelles négociations sont prévues. Si la SSE persiste dans son attitude, la lutte risque de reprendre de plus belle. Et les maçons auront besoin de la solidarité de tous. ■

PROFIL

Marina Forney, pied de nez à l'adversité.

PAGE 2

HORLOGERIE

Hausse des salaires minimums sur Vaud et Fribourg.

PAGE 5

AMIANTE

Rendez-vous sur les lieux du crime.

PAGES 6-7

COOP

Résultat des négociations salariales inacceptable.

PAGE 9

THIERRY PORCHET

Pour Marina Forney, qui a fait de sa passion un métier, le respect est une valeur cardinale.

PIED DE NEZ À L'ADVERSITÉ

Photographe professionnelle, Marina Forney a publié en mars dernier un livre au profit de la Fondation Théodora. Une démarche inspirée de son vécu

Sonya Mermoud

Si elle était un animal, elle opterait pour un fennec. «Il est futé, voit tout et, comme moi, est un peu sauvage», se justifie Marina Forney, 31 ans, qui s'est pliée avec gentillesse au jeu de l'interview. Quand bien même elle n'apprécie guère de se mettre en avant, plus à l'aise derrière son appareil photo que dans des opérations de médiatisation. Mais la démarche sert la cause qu'elle promeut à travers son livre publié en mars dernier, *Je suis nez,* au profit de la Fondation Théodora. Un album réunissant 100 portraits inhabituels de personnalités croquées par la photographe. Point commun entre ses différents modèles recrutés dans son réseau professionnel, privé et «au culot»: tous ou presque ont accepté de poser avec un nez de clown. Un clin d'œil aux docteurs Rêves qui s'emploient, par le rire, à soulager les enfants hospitalisés. Alors qu'au départ, l'initiative s'ancre dans le vécu de Marina Forney.

RENVOI D'ASCENSEUR

Atteinte d'une dyscrânie faciale et d'une fente palatine, la Veveysane d'adoption effectue jusqu'à l'âge de 20 ans de fréquents allers et retours à l'hôpital. Des séjours pour le moins douloureux et pesants qui seront allégés par la présence de thérapeutes d'un autre genre, ouvrant des parenthèses souriantes dans le quotidien des enfants malades. La patiente se rappelle encore de sa première rencontre avec la dénommée Méli-Mélo. «Sa présence illuminait la journée. Un vrai rayon de soleil. Les docteurs Rêves nous faisaient oublier un moment notre souffrance, nous sortaient de la solitude. Traumatisés par les blouses blanches, nous voulions les fuir, se demandant chaque fois ce qu'ils allaient encore nous faire subir. Théodora amenait de la joie, un moment d'évasion», raconte la jeune femme qui a souhaité, à travers son ouvrage, exprimer sa reconnaissance à la Fondation, lui renvoyer l'ascenseur. Alors que ces années difficiles ont aussi forgé le caractère bien trempé de la trentenaire qui a appris à se battre et ne nourrit ni révolte ni sentiment d'injustice par rapport à un parcours difficile.

SACRÉ LUXE

Abandonnée bébé par sa mère biologique brésilienne qui n'avait pas les moyens d'assumer le prix d'opérations et de reconstructions chirurgicales, Marina Forney, adoptée par une famille vaudoise, arrive dans nos frontières à l'âge de 6 mois. De sa ville d'origine, Curitiba, et de ses racines, elle ne ramène que les souvenirs d'un voyage effectué dans son pays en 2006. «Je voulais connaître le lieu où je suis née. J'ai alors surtout été frappée par la différence de niveau de vie avec la Suisse, la misère des favelas, la prostitution de jeunes.... Ici, on vit dans un sacré luxe. Depuis, je prends garde, par exemple, de ne pas laisser couler l'eau inutilement», résume Marina Forney qui a toujours considéré ses parents adoptifs comme ses «vrais» parents. Et souligne, à plusieurs reprises, le rôle qu'ils ont joué durant ses hospitalisations à répétition, mais aussi celui de ses frères «très protecteurs» et de sa sœur – elle est la dernière d'une fratrie de cinq enfants dont trois ont été adoptés. «J'ai eu des problèmes de santé, mais je ne me plains pas comparée à d'autres... J'ai eu de la chance. Tous m'ont beaucoup aidée. Et aussi plus tard mon compagnon, mon pilier, qui est devenu mon époux», sourit la jeune femme, lançant à son mari et à son petit garçon de 2 ans, présents lors de l'entretien, un regard plein d'amour. Un homme aussi calme qu'elle est impulsive et «têtue pour la bonne cause», elle qui s'irrite devant toute forme de racisme ou de manque d'égard envers l'autre. Et entend bien transmettre à son fils une valeur qu'elle estime cardinale: le respect.

BEAUTÉ DES PERSONNES

«Mon vécu a aussi contribué à mon évolution», affirme encore cette battante qui – titulaire d'un CFC de gestionnaire d'économie familiale et formée un an comme assistante en soins et en santé communautaire – a travaillé plusieurs années en tant qu'aide-infirmière et veilleuse de nuit dans des EMS et des instituts spécialisés, avant de se lancer en professionnelle dans la photo. «La naissance de ma passion? Mon grand-père a fondé le Musée suisse de l'appareil de photo de Vevey. J'ai baigné dans le domaine. J'ai toujours pratiqué la photographie en parallèle de mon emploi», précise Marina Forney qui, autodidacte, a franchi le cap de l'indépendance en 2016. Une activité viable? «Il y a des hauts et des bas», note celle qui apprécie particulièrement de réaliser des portraits. «On peut alors se faire l'idée de l'histoire d'un modèle en l'immortalisant dans son environnement. Et mettre en valeur sa beauté. Toutes les personnes sont belles.» Le cadre qu'elle choisirait pour elle? La nature, loin du stress de la ville et en écho à son caractère sociable mais un rien sauvage. «Mon rêve? Vivre dans une maison retirée, au milieu de nulle part, à la montagne par exemple», lance Marina Forney, associant le bonheur à la paix avec soi, et révélant sans hésitation être heureuse. Alors qu'elle confie encore sa peur du futur. «Je n'aime pas l'inconnu. Et la mort. Pourtant, je l'ai côtoyée dans le cadre de mon ancien travail.» Pas de quoi paralyser la photographe ou entamer son optimisme, elle qui n'oubliera jamais comment la magie d'un simple nez de clown peut opérer sur le moral, réduire les craintes au silence et raviver l'espoir dans les pires moments de l'existence... ■

Livre *Je suis nez,* à commander via le site https://marinaforney.ch au prix de 29 francs.

1 + 1 = 11
David Prêtre/Strates

L'épidémie de langue de bois créait de sérieux problèmes d'articulation.

LA LUTTE DES MAÇONS PREND DE L'AMPLEUR!

Depuis la mi-octobre, les maçons de plusieurs régions de Suisse ont cessé le travail pour se faire entendre. Lundi, alors que ce journal était mis sous presse, plus de 4000 travailleurs vaudois manifestaient dans les rues de Lausanne

Sylviane Herranz

La grogne et la colère des maçons ne finit pas de s'exprimer partout en Suisse. En jeu: leurs conditions de travail et le maintien de la retraite anticipée à 60 ans. Des mouvements de débrayages et de grèves ont débuté à la mi-octobre: 3000 maçons posaient leurs outils au Tessin le 15 octobre, puis 2500 prenaient d'assaut le pont du Mont-Blanc à Genève les 16 et 17 octobre (voir *L'ES* de la semaine dernière). Le mardi 30, ils étaient 600 à la Chaux-de-Fonds, 550 à Fribourg et 400 à Sion à quitter leurs chantiers et à descendre dans la rue. Le surlendemain à Berne, près de 1000 travailleurs du bâtiment se sont rassemblés sur le chantier central de la gare, l'un des plus importants projets d'infrastructure de Suisse. Ce lundi 5 novembre, plus de 4000 maçons du canton de Vaud s'étaient retrouvés à Ouchy au petit matin (nous y reviendrons dans notre prochaine édition) avant de traverser, dans une manifestation retentissante, les rues de Lausanne. Le lendemain, c'est à Zurich que des centaines d'entre eux devaient se rendre, en train, pour soutenir leurs camarades de la capitale économique du pays qui arrêtaient aussi le travail. Et manifester avec eux devant le siège de la Société suisse des entrepreneurs. Car c'est là que se joue leur avenir, et leur santé. Ensemble, les maçons comptent bien faire revenir à la raison les entrepreneurs qui campent sur leurs positions de n'accepter un assainissement de la retraite anticipée à 60 ans qu'en échange d'un démantèlement de la Convention nationale du secteur principal de la construction (CN), avec une flexibilisation du temps de travail de 300 heures, permettant des journées de 12h, une baisse de salaire en cas de changement d'employeur et la création d'une catégorie de stagiaires non soumis au salaire minimum, ce qui ouvrirait grand la porte au dumping salarial. Parce que les conditions de travail sur les chantiers sont déjà extrêmement difficiles, les maçons veulent que la solution trouvée pour la retraite anticipée s'applique et refusent toute détérioration de leur CN. Ils s'insurgent contre le chantage opéré par la SSE. Et exigent aussi une hausse salariale. Ce vendredi 9 novembre auront lieu de nouvelles négociations entre les entrepreneurs et les syndicats Unia et Syna. Une rencontre attendue ardemment par des travailleurs en colère, prêts à reconduire leur mouvement s'il le faut. A Genève, au terme des deux premiers jours de lutte, un nouveau préavis de grève avait été voté, pour le 19 novembre. ■

THIERRY PORCHET

Les maçons vaudois ont tenu leurs engagements! Après la grande assemblée du 5 octobre, qui avait réuni 1300 travailleurs, ils étaient plus de 4000 à quitter leur chantier et à défiler dans les rues de Lausanne lundi, au premier jour de leur mouvement, pour crier leur colère et leur détermination face aux attaques violentes de la Société suisse des entrepreneurs.

Retour sur les mobilisations du 30 octobre en Suisse romande

600 maçons dans les rues de La Chaux-de-Fonds

Les maçons du canton de Neuchâtel, du Jura et du Jura bernois ont participé à la journée de protestation à La Chaux-de-Fonds le 30 octobre. Après une réunion à la Maison du Peuple, les 600 manifestants ont défilé sur l'avenue Léopold-Robert, au cœur de la ville, pour faire entendre leurs voix et appeler le patronat à la raison. Cette manifestation faisait écho à l'appel à la grève. Un mouvement très suivi, puisque ce jour-là, 80% des chantiers de ces régions ont été à l'arrêt! ■ **PN**

PIERRE NOVERRAZ

A Fribourg, 550 travailleurs posent leurs outils

Venus de tout le canton, 550 maçons fribourgeois se sont rassemblés et ont défilé dans les rues de la capitale cantonale le 30 octobre pour protester contre le chantage patronal exercé contre leur santé et leur dignité, exiger la sauvegarde de leur retraite anticipée, et s'opposer aux revendications des entrepreneurs ouvrant la porte au dumping salarial. «Beaucoup trop ont laissé une part de leur santé dans leur travail! Est-ce trop demander de pouvoir vivre dignement de son travail? Est-ce trop demander de ne pas vouloir laisser sa vie pour son employeur?» a lancé Eric Ducrey, machiniste et président des maçons d'Unia Fribourg. Dans l'après-midi, les travailleurs se sont rendus à Givisiez, auprès de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, pour exiger le respect du paiement du repas de midi tous les jours de travail. Un acquis cantonal datant de 2012, que certains patrons refusent d'appliquer. ■ **SH**

THIERRY PORCHET

A Sion, 400 maçons dénoncent la passivité des patrons locaux

Une mobilisation qui a dépassé les attentes en Valais: malgré les pressions patronales, 400 travailleurs de la construction ont cessé leur travail le 30 octobre pour aller manifester à Sion. L'accent a notamment été porté, outre la défense de la retraite à 60 ans, sur les journées sans fin, pouvant aller jusqu'à 12 heures, voulues par les entrepreneurs, les baisses massives de salaire des travailleurs âgés en cas de changement d'emploi ou encore la suppression du salaire minimum pour les stagiaires. Les maçons valaisans ont aussi remis un «diplôme de la passivité» à l'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE), dénonçant ainsi son attitude dans les négociations nationales. «Au lieu de pousser la SSE à trouver des solutions au conflit, l'AVE se contente d'approuver la stratégie suicidaire de son association faîtière», soulignent les syndicats. ■ **SH**

NEIL LABRADOR

UNIA

Le Syndicat.

Unia Région Transjurane
www.transjurane.unia.ch

Assemblée générale des retraités Unia Transjurane

Mardi 21 novembre 2018 à 15h au
Restaurant du Jura à Bassecourt

INVITATION

Ordre du jour:
1. Salutations du Président et hommage aux disparus
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21.11.2017
3. Bilan des activités du groupe en 2018
4. Elections statutaires du comité
5. Divers
6. Conférence «**Système de santé. Les défis...nos réponses**». Par Alain Fridez, médecin généraliste, conseiller national.

A l'issue de l'assemblée une collation sera offerte

L'assemblée générale est ouverte à tous les retraités et futurs retraités en 2019 de la région Transjurane.

Au plaisir de vous y rencontrer nombreux!

Denis Berger, président
Dominique Stalder, secrétaire syndicale

VOUS VOUS INTÉRESSEZ à l'actualité du monde du travail ?

VOUS ÊTES SENSIBLES aux enjeux sociaux, politiques et économiques qui lui sont liés ?

VOUS SOUHAITEZ une information à l'échelle romande, nationale et internationale ?

ABONNEZ-VOUS À

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

☐ Je souscris un abonnement standard à *L'Événement syndical* (60 fr. par an)

☐ Je souscris un abonnement de soutien à *L'Événement syndical* (100 fr. par an)

☐ Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom, adresse _____

Coupon à retourner à *L'Événement syndical*
place de la Riponne 4 · 1005 Lausanne
forum@evenement.ch · Tél. 021 321 14 60

Louis Martin
2, Champs-de-la-Croix
CH-1337 Vallorbe
Tél. 079 795 80 09

CARRESPACE

La Direction de Carrespace
vous prie d'honorer de votre présence
le vernissage de l'exposition

Claudio Bernasconi

peintures récentes

et des œuvres de maîtres d'art construit:
Carlos Cruz-Diez, Julio Le Parc, Aurelie Nemours, Karl Gerstner, Hugo Demarco, Gottfried Honegger, Dario Pérez-Flores, Ode Bertrand, Klaus Staudt, Marie-Thérèse Vacossin, Hans-Jörg Glattfelder, etc.

Vernissage le samedi 10 novembre 2018
de 14 à 17 heures

Exposition jusqu'au dimanche 16 décembre 2018

Ouverte les samedis et dimanches de 14 à 17 h
Sur rendez-vous au 079 795 80 09 en janvier 2019

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR *L'Événement syndical*
Syndicat Unia

PRÉSIDENT *Aldo Ferrari*

RÉDACTRICE EN CHEF *Sylviane Herranz*

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATRICE *Nicky Breitenstein*

JOURNALISTES
Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS
Evelyne Brun, Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, Freddy Landry, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald, Daniel Süri

PHOTOGRAPHES
Neil Labrador, Thierry Porchet

ABONNEMENTS *39 éditions par an*
Abonnement annuel Fr. 60.–
Abonnement de soutien Fr. 100.–
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES
Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION
Centre d'impression Tamedia SA
Tirage contrôlé 60 371 exemplaires

WWW.EVENEMENT.CH

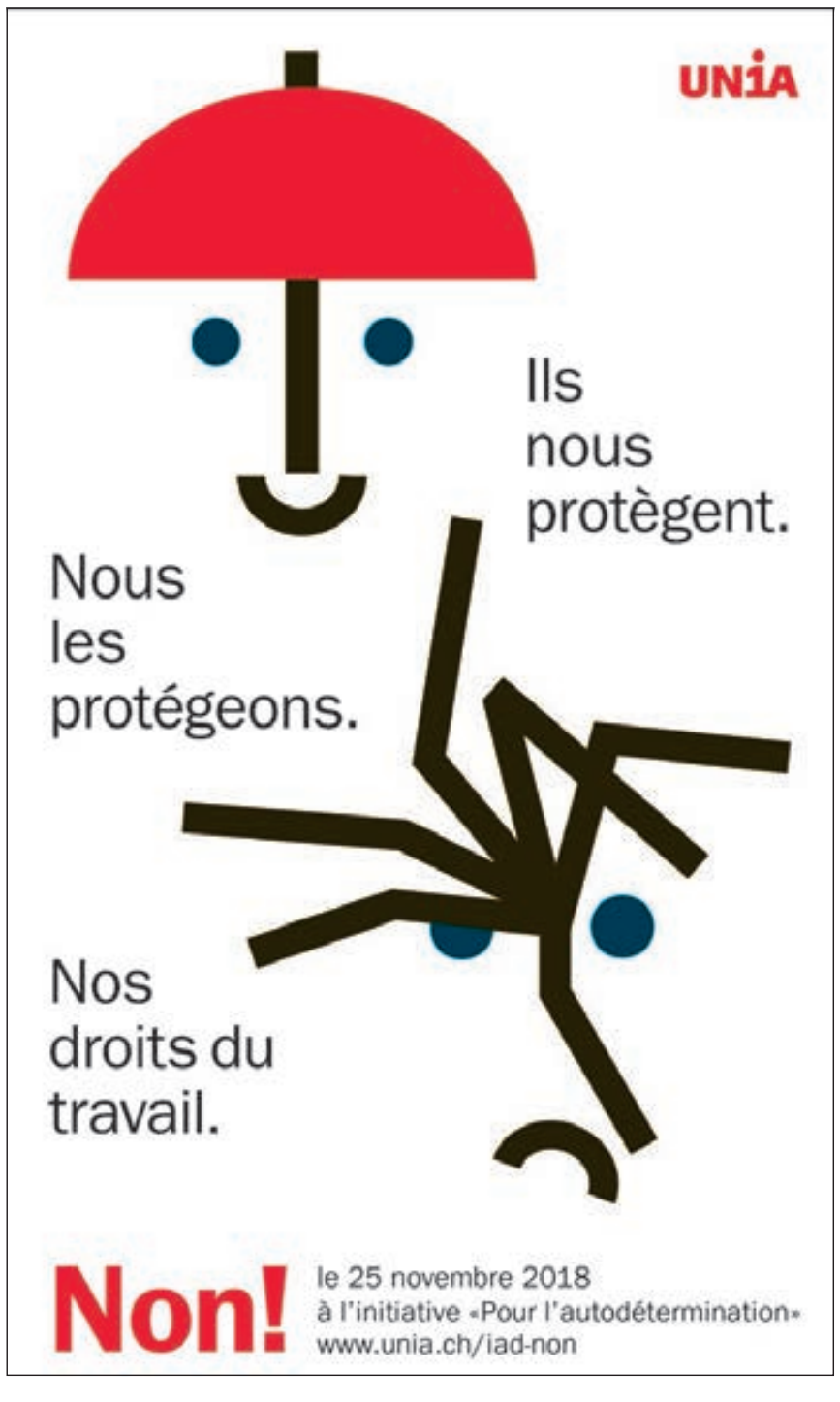

Le salaire minimum des horlogers vaudois et fribourgeois revalorisé

Les négociations se soldent par une hausse, limitée, ne permettant toujours pas de rejoindre les minimums des autres cantons

THIERRY PORCHET

Le 21 juin, quelque 280 employés de l'horlogerie ont participé à une grande assemblée à la Vallée de Joux et exigé la revalorisation de leurs salaires.

Jérôme Béguin

Unia a obtenu une revalorisation des salaires minimums dans la branche horlogère et microtechnique pour la région Vaud-Fribourg. Rappelons que ces minimums sont fixés par canton ou région et négociés sur le plan local par les partenaires sociaux. Par ailleurs, la Convention collective de travail en fait désormais bénéficier aussi les travailleurs temporaires. En juin dernier, à l'appel du syndicat, 280 salariés de la Vallée de Joux s'étaient réunis en assemblée générale pour exiger une meilleure répartition des fruits de leur travail. La région Vaud-Fribourg n'a pas connu de hausse de la rémunération plancher depuis 2013. «Les négociations ont été longues. Malgré la reprise et la bonne santé de la branche, les représentants patronaux ont de la peine à lâcher des augmentations», explique Camille Golay, secrétaire syndicale d'Unia à la Vallée de Joux.

L'accord négocié et approuvé par le comité horloger de la Vallée prévoit une hausse salariale en deux temps: de 50 francs pour toutes les catégories minimales dès le 1er octobre 2018, auxquels s'ajouteront 80 francs pour les non-qualifiés et 70 francs pour les qualifiés à partir du 1er janvier 2019. A cette date, le salaire plancher sera de 3670 francs. «La mesure bénéficiera surtout aux travailleurs temporaires, qui sont souvent payés au minimum», souligne Camille Golay. Nous avons calculé qu'à partir de l'année prochaine, le salaire horaire sera augmenté de près d'un franc, ce qui n'est pas négligeable. Mais nous ne pouvons pas crier victoire, nous restons conscients du travail à réaliser, les salaires restent bas par rapport aux profits que les entreprises dégagent.» Alors que l'horlogerie combière concentre des activités haut de gamme, les salaires accusent en effet du retard sur les cantons de Neuchâtel et de Genève. ■

La fonte des rentes se poursuit…

Le taux d'intérêt minimal des avoirs du 2e pilier pour 2019 doit être fixé ces jours par le gouvernement. Unia s'oppose à la diminution proposée par la Commission LPP

Sylviane Herranz

Le Conseil fédéral doit se prononcer ces jours sur le taux d'intérêt minimal de rémunération des avoirs du 2e pilier pour 2019. Un taux qui permet d'augmenter en conséquence le capital accumulé par les salariés pour leur retraite. Comme chaque année, la Commission LPP, une commission fédérale extraparlementaire, a émis sa recommandation au gouvernement. C'était en septembre dernier. Elle lui proposait d'abaisser ce taux de 1% actuellement à 0,75%. Ce qui veut dire que pour un capital de 100 000 francs, la revalorisation ne serait plus que de 750 francs au lieu de 1000 francs.

Cette possible nouvelle diminution du taux d'intérêt minimal (il a fondu depuis les débuts du 2e pilier, en 1985, de 4% à 1% aujourd'hui) a fait bondir le syndicat Unia qui a réagi, la semaine dernière, par voie de communiqué, en dénonçant la poursuite du vol des rentes.

L'INFLATION REVIENT

Unia met en garde les autorités face à une diminution du taux qui engendrerait non seulement, à terme, une baisse des rentes des assurés mais également une perte de confiance dans le système du 2e pilier. Le syndicat indique que la commission avait été saisie de propositions des compagnies d'assurances d'abaisser le taux à 0,25%. De leur côté, les organisations syndicales ont préconisé une hausse à 1,25% dans le but de garantir aux salariés, par une compensation de l'inflation, le maintien de la valeur de leur capital.

Selon les estimations du Seco et du Centre de recherches conjoncturelles (KOF), les pronostics d'inflation s'élèvent en effet à au moins 1%, relève Unia. Un taux d'intérêt minimal à 0,75% se traduirait de fait par un amoindrissement de la valeur des avoirs LPP. Cela dans une situation où, explique le syndicat, «les caisses de pension continuent de baisser massivement leur taux de conversion». Conséquence: une double pénalisation des assurés avec la perte de la valeur des avoirs de prévoyance et une baisse des rentes au moment de la retraite.

PERFORMANCE ÉLEVÉE DES CAISSES DE PENSION

Pour Unia, «une diminution du taux minimum dans le contexte actuel serait un désaveu pour le 2e pilier. Alors que les caisses de pension ont obtenu des performances médianes sur les cinq dernières années de l'ordre de 4,5% par an et de plus de 8% l'année dernière (source: indice Credit Suisse des caisses de pension suisses, 3e trimestre 2018), les assurés ne comprendraient pas que leur capital de retraite soit rémunéré à moins de 1%. La confiance dans le 2e pilier comme assurance sociale n'en serait qu'affaiblie.»

Le syndicat critique également une commission fédérale LPP «composée majoritairement de technocrates». Et appelle à ce que toute décision en matière de niveau des rentes ou de taux de conversion appartienne au peuple ou à ses représentants. Il interpelle le Conseil fédéral afin que ce dernier démontre «qu'il maintient sa confiance en notre système de prévoyance vieillesse et non aux seules formules mathématiques d'experts dont l'indépendance est sujette à caution». ■

SUCCÈS D'ÉTAPE POUR L'INITIATIVE «ZÉRO PERTES»

L'initiative des syndicats et de l'Alternative de gauche genevoise visant à garantir les ressources publiques a officiellement abouti

Sylviane Herranz

Lancée en mars par la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Ensemble à gauche, les Verts et le Parti socialiste du canton, l'initiative «Zéro pertes» a abouti. Sur les 9417 signatures déposées au mois de juillet, 7845 ont été validées. Cette initiative visant à «garantir les ressources publiques, les prestations et la création d'emplois» et à combattre la concurrence fiscale intercantonale, avait été mise en route pour parer aux pertes de recettes importantes découlant de la réforme genevoise de l'imposition du bénéfice des entreprises.

Dans un communiqué, la CGAS et les organisations de l'Alternative de gauche saluent ce succès d'étape «dont les autorités devront tenir compte», alors que le Conseil d'Etat a présenté mi-octobre son nouveau projet de réforme cantonale (voir *L'ES* du 31.10.2018). «Avec 434 millions de pertes fiscales attendues sous forme de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises ordinaires (hormis celles à statut qui verront ce dernier supprimé et leurs impôts augmenter) et à leurs actionnaires, cette nouvelle mouture est à des années-lumière de ce que préconise l'initiative "Zéro pertes"», notent les initiants, rappelant que la population genevoise avait prononcé un non clair en février 2017 à la 3e réforme fédérale de l'imposition des entreprises (RIE III). Raison pour laquelle ils invitent à travailler dès maintenant à une «réforme équilibrée, qui préserve le financement des services publics et des prestations à la population, et qui renforce la progressivité de l'impôt à Genève». Ils listent une série de pistes à explorer pour aller dans ce sens: limitation des déductions fiscales et établissement d'un taux d'imposition assurant le maintien des ressources financières de l'Etat, des prestations et des services publics, contribution supplémentaire des détenteurs du capital avec la levée du bouclier fiscal, le rétablissement de l'impôt sur les successions ou encore le relèvement de l'imposition de l'immobilier et des dividendes. «Dans un canton où le 1% des plus riches contribuables détient plus de 53% de la fortune totale déclarée à Genève, soit 52 milliards, il y a certainement de la marge.»

L'initiative elle-même doit encore passer plusieurs étapes avant de pouvoir être portée devant le peuple. Entre l'examen par le Conseil d'Etat et l'élaboration d'un éventuel contre-projet, la votation n'aura probablement pas lieu avant 2020. ■

EXPOSITION

A Bienne, la grève générale de 1918 descend dans la rue

Montrer aux passants lambda ce qu'était la grève générale de 1918, c'est le défi qu'a relevé l'Union syndicale Bienne-Lyss-Seeland (USBLS) en organisant une remarquable exposition itinérante dans les rues de Bienne. Inaugurée la semaine dernière en présence du maire de la cité, Eric Fehr, et du conseiller national et syndicaliste Corrado Pardini, cette exposition composée d'une demi-douzaine de panneaux en langues française et allemande conçus par l'historien Christoph Lörtscher sera visible jusqu'au 28 novembre, successivement sur les quatre principales places de la ville (voir *1918 à l'agenda* en page 8). Pour le président de l'USBLS, Jesus Fernandez, cette présentation mobile a le mérite de montrer à la population les impacts régionaux et les succès globaux de la grève générale. «Il n'y a aucun événement de la Suisse moderne qui ait amélioré autant la situation de la classe ouvrière.» ■ **PN**

PIERRE NOVERRAZ

Christoph Lörtscher (chemise blanche), Jesus Fernandez (au centre) et Corrado Pardini (à droite) lors du vernissage de l'exposition le 31 octobre.

RENDEZ-VOUS SUR LES LIEUX DU CRIME

Cerdanyola (Barcelone), jadis siège de la plus grande fabrique d'amiante d'Europe, a accueilli la première rencontre internationale des victimes. Reportage dans une cité dévastée

Textes Claudio Carrer*
Photos DR

Nous sommes à Cerdanyola del Vallès, ville de presque 60 000 habitants située à la périphérie de la capitale catalane. En plus d'héberger le siège de l'UAB (Université autonome de Barcelone) avec plus de 30 000 étudiants sur son campus, Cerdanyola est surtout connue pour la présence de la plus grande usine espagnole d'Uralita, multinationale du fibrociment qui, au cours de son activité entre 1910 et 1997, a semé la mort et la douleur et provoqué un désastre environnemental d'une ampleur incalculable. Ce n'est donc pas un hasard si cette commune a accueilli, avec une réception officielle, la première Rencontre internationale des victimes de l'amiante, organisée en Catalogne du 4 au 6 octobre, avec la participation d'une centaine de délégués issus de nombreux pays.

La rencontre avait pour promoteurs l'association catalane des victimes de l'amiante (Avaac) et le Colectivo Ronda, coopérative d'avocats fondée en 1972 et qui, forte de plus de 100 professionnels, défend depuis lors la cause des victimes de l'amiante dans toute l'Espagne (avec des résultats tangibles, voir article ci-contre), visant plus généralement à «faire du droit un instrument de transformation sociale et de résolution des préoccupations des gens et de la société», pour construire un «monde plus solidaire». D'où son «lien étroit depuis plus de 40 ans» avec Cerdanyola et la localité voisine de Ripollet, qui toutes deux «ont terriblement souffert et souffrent encore de l'amiante», souligne l'avocat Raquel Lafuente, dénonçant «les ambitions économiques des entreprises qui, en produisant ce matériau, ont abouti à tant de morts et de douleur». «Une tragédie qui aurait pu être évitée, car on connaissait dès les années 1940 les effets négatifs de l'amiante, qu'on a malgré tout continué d'utiliser pendant des décennies. Et aujourd'hui, alors que ces entreprises n'ont jamais demandé pardon, elles doivent rendre des comptes pour les dommages volontairement causés.» «Avec notre lutte, conclut l'avocat du collectif, nous voulons faire en sorte que l'impunité cesse, et qu'on n'oublie pas ce qui s'est passé.»

NOUVELLE VAGUE DE DÉCÈS

Selon les informations et les témoignages que nous avons pu recueillir, la situation de Cerdanyola et de Ripollet semble plus dramatique encore qu'à Casale Monferrato (province d'Alessandria), dans l'entreprise suisse Eternit. Véritable «point noir» sur la carte espagnole de l'amiante, les signes de l'activité industrielle de l'entreprise Uralita (qui employait plus de 3000 ouvriers au plus fort de son activité) sont omniprésents. La plus grande fabrique de fibrociment d'Europe, aujourd'hui à l'état d'abandon, se situe en bordure de voie ferrée à quelques dizaines de mètres du centre de Cerdanyola. Or, la dispersion directe des poussières a provoqué des dommages environnementaux dans un rayon d'au moins deux kilomètres, soit dans la majeure partie de la zone habitée des deux villes. Ce n'est pas tout: cette proximité a favorisé un usage immodéré de l'amiante pour la construction des routes et des édifices tant privés que publics (écoles et installations sportives en particulier). «Sous nos pieds, il y a de l'amiante, parce que les déchets de fabrication servaient à réaliser le revêtement des routes, des sentiers et allées, qu'on a ensuite simplement goudronnés», raconte un fonctionnaire communal.

«Cette situation provoquera une nouvelle vague de décès, après celle en cours parmi les anciens travailleurs et les voisins de la fabrique», prévient le docteur Josep Tarrés, pneumologue et expert mondialement connu des maladies liées à l'amiante, qui a documenté en 30 ans près de 2000 cas dans la seule zone de Cerdanyola et de Ripollet. «Le fibrociment a une durée de vie moyenne de 35 ans. Puis sa force de cohésion diminue, et les microfibres d'amiante se répandent sous l'effet du vent, de la pluie et de la grêle. Chaque fibre se décompose en millions d'autres fibres, qui pénètrent dans le moindre recoin des poumons, provoquant des maladies comme l'asbestose, les plaques pleurales, le mésothéliome, le cancer du poumon ou d'autres organes (même 30 ou 40 ans après l'exposition)», explique le docteur Tarrés à une assistance formée de délégués internationaux, mais aussi de nombreux habitants de Cerdanyola et de Ripollet. Tous ces gens sont venus à la fois pour témoigner de la situation, car le «mal d'Uralita» (comme on l'appelle ici), ils le portent dans leur corps et dans leur âme, et pour manifester leur colère face à une usine maudite et aux personnes lui ayant permis de sévir pendant près de 90 ans.

Les critiques n'épargnent pas les jeunes maires des deux villes (issus tous deux de la gauche radicale et à la tête d'une majorité rose-verte et indépendantiste recueillant près de 60% des suffrages!), alors même qu'ils n'ont évidemment aucune responsabilité au-delà de leur fonction institutionnelle.

«La société Uralita a commis un véritable génocide social, moral et environnemental», souligne José Maria Osuna, maire de Ripollet qui, comme son homologue de Cerdanyola, Carles Escolà, est confronté non seulement à un lourd préjudice social, mais aussi à de gigantesques travaux d'assainissement qui ne font que commencer. «La ville a une dette historique à l'égard des victimes de l'amiante, et fera tout pour que Cerdanyola devienne un lieu sans amiante, après avoir démantelé le site de la fabrique Uralita», promet le maire «à toutes les personnes qui souffrent aujourd'hui ainsi qu'aux générations futures».

MODÈLE D'AFFAIRES D'ETERNIT

Ce bref voyage à Cerdanyola confirme que l'industrie du fibrociment a partout opéré selon le «modèle Eternit», qui repose sur la maximisation des profits, sur le mépris complet de la santé et de la vie des travailleurs et des habitants, sur le mensonge, la désinformation et la dissimulation de la vérité. Même si la fabrique espagnole n'a que brièvement appartenu au groupe suisse au cours des années 1930, sous le nom de Manufactures Eternit SA (avant de passer aux mains d'un proche du dictateur Franco), les liens avec la multinationale helvétique ont été maintenus pendant des décennies. Notamment dans le cadre du cartel européen des producteurs de fibrociment, créé en 1929 à Zurich et qui a poursuivi ses activités jusque dans les années 1990: il avait pour but le contrôle des prix, la coordination des exportations, la conclusion d'accords d'approvisionnement en matières premières et, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'échange d'informations sur les dommages à la santé dus à l'amiante mais aussi la désinformation scientifique. Sur le plan strictement technique également, une collaboration était en place, comme le confirme le récit d'un ex-employé d'Eternit à Casale Monferrato (ayant témoigné au procès historique de Turin contre Stephan Schmidheiny) qui, dans les années 1970, avait été invité à réparer une machine d'Uralita à Cerdanyola, entreprise «concurrente mais pas trop». ■

* Articles parus le 19 octobre 2018 dans *Area*, traduction de Sylvain Bauhofer

Bruno Pesce (tenant le drapeau à gauche), leader de la lutte contre Eternit en Italie, avec un groupe de délégués français.

Dans les méandres de la justice

Témoignages et revendications des délégués. La France montre l'exemple

La justice, de la reconnaissance pour quiconque a souffert, souffre actuellement ou souffrira encore à cause de l'amiante, l'assainissement du territoire et des travaux de recherche médicale. Voilà les revendications communes aux organisations de victimes présentes au sit-in organisé samedi 6 octobre au cœur de Barcelone (non loin du siège du gouvernement autonome de Catalogne), en marge de la rencontre internationale à laquelle ont participé des délégations venues des divers pays (Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon) et de toute l'Espagne.

Une telle manifestation est propice pour échanger des expériences et des informations, pour approfondir les relations et pour créer de solides liens de solidarité et de collaboration entre les diverses réalités vécues. Afin de donner force à la «multinationale des victimes», pour reprendre les termes de Bruno Pesce, leader historique des batailles syndicales et civiles contre l'amiante et contre la société Eternit à Casale Monferrato (où il y a déjà eu plus de 2300 morts).

Parmi les nombreuses questions abordées la veille, pendant la rencontre organisée par le Colectivo Ronda à Argentona (à 40 km de Barcelone) dans une maison de campagne lui appartenant, l'une dominait, à savoir la reconnaissance des maladies et l'indemnisation des victimes et de leurs proches. Le problème s'est récemment posé dans la plupart des pays. La discussion est partie d'Espagne, où la reconnaissance des maladies liées à l'amiante reste problématique et où les victimes sont contraintes à d'épuisantes batailles judiciaires. Le principe de la création d'un fonds d'indemnisation a beau avoir été approuvé il y a un an par le Congrès des députés, les choses en sont restées là, déplore le président de l'Avaac, Benedicto Martino, pointant du doigt «les entreprises qui persistent à décliner toute responsabilité».

L'Italie, seul pays où, malgré mille difficultés, des procédures pénales sont en cours contre les responsables (à l'heure actuelle, quatre ont été lancées contre Stephan Schmidheiny, dernier patron d'Eternit), dispose déjà d'un fonds. Les indemnités sont toutefois dérisoires et, faute d'attention suffisante de la part des gouvernements, les nécessaires couvertures financières manquent régulièrement. Les délégués ont jugé intéressant le modèle de fonds créé l'année dernière en Suisse, même s'il a pour défaut de réserver les indemnités aux cas de mésothéliome survenus après 2006. «Ce n'est pas suffisant, mais une telle solution va dans la bonne direction et pourrait faire école dans les pays où rien n'est encore prévu», commente un délégué français. La France constitue d'ailleurs un modèle à suivre: elle possède le meilleur système d'indemnisation du monde avec le FIVA, fonds créé en 2000, ouvert aux personnes souffrant d'une maladie liée à l'amiante (des plaques pleurales au mésothéliome et au cancer du poumon), ou à leurs héritiers jusqu'à la troisième génération. En plus, elle dispose d'un système de retraite anticipée destiné aux personnes exposées à l'amiante, dont ont déjà bénéficié plus de 420 000 personnes: à partir de 50 ans, la retraite est avancée d'un an pour trois années d'exposition. Il va de soi que l'accès aux prestations (contrairement à ce que prévoient les pays disposant d'instruments similaires) n'exclut pas la possibilité d'agir en parallèle par la voie judiciaire contre les responsables. La Belgique aussi fait bonne figure: un fonds d'indemnisation y a été créé en 2007, même s'il ne couvre pas toutes les maladies et si ses bénéficiaires doivent renoncer à toute action en justice. «Le monde politique a voulu protéger les coupables», déplore le président de l'association Abeva Eric Jonckheere, fils d'un ingénieur ayant travaillé chez Eternit et mort du mésothéliome, comme d'ailleurs sa mère et deux de ses frères. «Nous habitions à quelques centaines de mètres de la fabrique», rappelle Jonckheere qui, l'année dernière, a obtenu au tribunal la première condamnation historique d'Eternit à la suite du décès de son père.

A l'exception de ces deux pays, la situation laisse à désirer un peu partout et, ces prochains mois, il nous faudra encore descendre dans la rue pour rappeler que «les victimes de l'amiante ont un nom et un prénom, tout comme les responsables de leur mort». ■

La fabrique d'Uralita à Cerdanyola del Vallès, plus grande usine de fibrociment d'Europe, aujourd'hui à l'abandon, est située à deux pas de la voie de chemin de fer et du centre de la ville.

Les représentants des organisations des victimes assistant à la Rencontre internationale ont manifesté au cœur de Barcelone.

«L'amiante continue à tuer.»

Millions de francs d'indemnités dus aux voisins de la fabrique

Des signaux encourageants viennent des tribunaux espagnols, sur le front de la justice que les victimes de l'amiante réclament de tous côtés. Les derniers en date étant deux décisions qui, pour la première fois, condamnent une entreprise de fibrociment à des indemnités se chiffrant en millions, pour les dommages causés aux personnes ayant vécu à proximité de la fabrique et donc exposées à un risque environnemental accru. Ces condamnations, fruit des procès menés par les avocats du Colectivo Ronda, sont considérées comme «pionnières» et «de portée historique».

En Espagne, les nombreuses décisions rendues par la justice ont précisé la marche à suivre pour les victimes d'exposition à l'amiante sur leur lieu de travail, montrant comment Uralita et d'autres entreprises semblables n'ont adopté aucune mesure de protection de la santé, alors même que la dangerosité de l'amiante était bien connue. La bataille s'annonce plus compliquée pour leurs proches (personnes faisant partie du même ménage) et pour les habitants des environs, exposés à l'amiante sans avoir jamais mis un pied dans la fabrique.

VICTIMES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Or, récemment, de grands pas en avant ont été accomplis, grâce notamment à deux causes remportées par le Colectivo Ronda. Le 18 septembre 2017 tout d'abord, un tribunal de première instance a condamné Uralita (qui continue de produire des matériaux de construction sous le nom de Coemac depuis 2015), à indemniser à hauteur de 1,7 million d'euros (1,95 million de francs) les héritiers de 14 habitants de Cerdanyola et de Ripollet ayant vécu à proximité de l'usine. La décision a été suivie d'une autre encore plus significative où en décembre 2017, le Tribunal provincial de Madrid a condamné (en deuxième instance) la même entreprise Uralita à indemniser, à hauteur de plus de 2 millions, 39 autres personnes pour le préjudice dû à l'exposition environnementale. Des dommages imputables à son «manque de diligence».

Esther Pérez, avocate du Colectivo Ronda ayant remporté la cause, en donne l'explication suivante: «Le juge a estimé que l'entreprise était responsable des maladies ayant frappé ces personnes entrées en contact avec l'amiante, pour avoir vécu dans un rayon de deux kilomètres de l'usine.» L'avocate rappelle qu'en 1977 déjà, une inspection de l'usine menée par un ingénieur communal avait révélé l'état de délabrement avancé des structures: fenêtres cassées, portes impossibles à fermer, obsolescence des filtres et des dispositifs de rétention des particules, lesquelles s'échappaient des halles de production. Un témoin avait déclaré que la fabrique apparaissait parfois dans un «nuage de poussière».

«Il n'y avait jamais eu jusqu'alors, rappelle Esther Pérez, de condamnation, car selon les juges, il était impossible de se prononcer avec certitude sur la source de l'amiante, soit la fabrique. Dans un cas, ils ont même soutenu que les particules pouvaient aussi bien provenir de l'usure des plaquettes de freins des voitures circulant sur l'autoroute voisine. En réalité, le taux des maladies liées à l'amiante est dix fois plus élevé qu'ailleurs dans les zones proches de la fabrique.»

CYCLONE JUDICIAIRE

La multinationale espagnole de l'amiante n'en est pas à sa première condamnation: la plus ancienne, concernant un ex-travailleur déclaré invalide permanent en 1982 à cause de l'asbestose et mort du cancer du poumon en 1993, remonte à 1997. Puis à partir de 2012, un véritable cyclone judiciaire s'est abattu sur Uralita, condamnée à de nombreuses reprises. D'où sans doute sa décision de changer de raison sociale en 2015. Un changement qui visait à «refléter le début d'une ère nouvelle», avait souligné le groupe dans un communiqué passant sous silence tant le calvaire de ses employés que les nombreuses sanctions infligées par la justice.

Les récentes condamnations revêtent toutefois une importance historique, car les tribunaux reconnaissent pour la première fois les victimes dites environnementales. «Nous avons d'abord obtenu la reconnaissance des travailleurs, quand les tribunaux ont commencé à condamner l'entreprise pour avoir enfreint les lois sur la prévention des risques professionnels. Puis, les juges ont étendu le statut de victimes aux personnes faisant ménage commun avec les travailleurs, toujours sur la base de cette loi (l'entreprise ne nettoyant pas les vêtements de travail, les épouses des ouvriers devaient le faire). Et maintenant, un pas supplémentaire a été franchi», se félicite l'avocate. Même si, ajoute-t-elle, «de telles sentences ne tombent hélas jamais du vivant de la personne, vu que les maladies de l'amiante se déclarent parfois des dizaines d'années plus tard et ont une évolution très rapide». «Ni les indemnisations, ni les prestations sociales ne soulageront la douleur, ni n'apaiseront la colère face à tant de morts évitables, mais au moins, avec cette jurisprudence solide, c'en est fini de l'impunité. Et de la loi du silence», ajoute l'avocate. Or, Uralita, «dans ses efforts visant à décourager les victimes, qui se trouvaient dans une situation vulnérable, de saisir la justice, et alors même que rien ne le justifie, recourt systématiquement contre toutes les décisions. Même quand il s'agit d'obtenir l'indemnité immédiate fixée par les juges (à verser même en l'absence de jugement définitif), Uralita rechigne à payer, tout en possédant les liquidités nécessaires et réalisant des bénéfices élevés (8,6 millions en 2017).» ■

COMMUNIQUÉ

AFRIQUE-EUROPE: LE MOUVEMENT SYNDICAL APPELLE À UNE MODIFICATION DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

La Confédération syndicale internationale (CSI), son organisation régionale africaine et la Confédération européenne des syndicats (CES) ont appelé fin octobre à ce que les accords de libre-échange ayant vocation à régir les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique, nommés «Accords de partenariat économique» (APE), soient remplacés par des dispositions de commerce équitable. Les APE, qui ne garantissent pas les droits des travailleurs et ont été élaborés en dehors de toute consultation avec les syndicats, menacent de restreindre la capacité des pays africains à s'industrialiser et à diversifier leurs économies.

L'Union européenne (UE) les a négociés selon une approche arbitraire et qui manque de tenir compte des processus d'intégration régionale en Afrique. Une analyse syndicale s'alarme aussi de l'incidence disproportionnée qu'est susceptible d'avoir la mise en œuvre des APE sur les travailleuses africaines.

«Nous soutenons le commerce entre l'Europe et l'Afrique. De fait, un programme généreux d'accès aux marchés est en place au niveau de l'UE, qui profite à la majorité du continent africain. 33 des 47 pays les moins avancés se trouvent en Afrique et l'UE agit déjà comme il faut en octroyant l'accès aux produits en provenance de ces pays. Tant que ces pays demeureront en proie à une pauvreté extrême, ils auront besoin de solidarité et d'améliorations au plan des droits des travailleurs, et non d'obligations réciproques qui menacent leur potentiel de développement économique», a déclaré la secrétaire générale de la CSI Sharan Burrow.

Dans une déclaration conjointe*, la CSI-Afrique, la CES et la CSI appellent les gouvernements africains à élaborer des règles relatives aux investissements étrangers, telles que des critères de performance assurant l'embauche de main-d'œuvre locale dans des conditions de travail décentes et des garanties en vertu desquelles la valeur accumulée en Afrique est réinvestie en Afrique. La coordination des politiques d'investissement assortie de règles garantirait que les entreprises se livrant à l'exploitation et à la spéculation soient rejetées et que l'investissement étranger porte sur le long terme et promeuve un développement durable. ■ **CSI**

* ituc-csi.org/declaration-commune-de-la-csi?lang=fr

BRÈVE

LES COURSIERS À VÉLO SE DÉFENDENT PAR-DESSUS LES FRONTIÈRES

Les coursiers s'organisent au niveau international. Le 26 octobre, une centaine d'entre eux, venus de douze pays européens, ont fondé à Bruxelles la «Transnational Cooperation of Couriers».

Selon le syndicat suisse Syndicom, qui a pris part à la conférence de fondation avec deux de ses membres, «le but de l'organisation est de veiller ensemble à des réglementations des services de coursier et d'empêcher une guerre des prix sur le dos des travailleurs». Dans un communiqué, le syndicat indique que les entreprises à vocation internationale, comme Foodora ou Deliveroo, «cherchent à répercuter les risques commerciaux sur les employés par le biais de la pseudo-indépendance et des salaires versés à la tâche accomplie. En Suisse, une telle pratique a pu être empêchée jusqu'à présent. Des entreprises comme NoTime ont par exemple dû adapter leur modèle commercial.» NoTime a été acquis ce printemps par la Poste suisse, mais n'est toujours pas signataire d'une CCT.

Syndicom, qui «s'engage contre la pseudo-indépendance et l'ubérisation des services de coursier», mène actuellement des négociations pour la mise sur pied d'une convention collective bénéficiant à tous les coursiers à vélo. Il espère la conclure avant l'arrivée des sociétés d'envergure internationale. ■ **L'ES**

LA GRÈVE DE 1918 À L'AGENDA

8 novembre: projection de deux films à Lausanne, «La grève générale de 1918» de Jacqueline Veuve et «Un mois de grève au pays de la paix du travail» de Véronique Rotelli, de 18h30 à 21h au Cinéma Capitole, entrée libre.

9 novembre: «Genève tu g/rêves?», soirée de commémoration et d'actualité dès 18h30 à la Salle du Faubourg (Terreaux-du-Temple 8), avec à 18h45 une conférence de Pierre Eichenberger sur la grève de 1918 et à 19h30 une table ronde avec des grévistes impliqués dans des luttes récentes, suivies à 21h d'une collation.

10 novembre: commémoration officielle à Olten, de 14h à 17h dans les anciens ateliers ferroviaires, infos sur grevegenerale.ch.

14 novembre: «La Suisse, terre de grève?» à Yverdon, table ronde à 20h au Tempo (quai de la Thièle 3) animée par Sylviane Herranz, rédactrice en chef de *L'Evénement syndical,* avec Vincent Leggerio, gréviste aux TPG, Jean-Claude Rennwald, ancien vice-président de l'USS, Stephanie Vonarburg, vice-présidente de Syndicom, Julien Wicki, historien, et un gréviste de Thermo Fisher, précédée de 18h30 à 19h30 d'un repas (inscription au 024 425 14 06) et de 19h30 à 20h d'une projection commentée d'extraits de «Films (in)visibles du mouvement ouvrier suisse».

28 novembre: «La lutte continue! 1918-2018: Grèves d'hier et d'aujourd'hui», soirée organisée par l'Union syndicale vaudoise à Pôle Sud à Lausanne (J-J. Mercier 3) à 19h. En présence des historiens Dominique Dirlewanger et Julien Wicki, et de grévistes ayant joué un rôle actif dans des mouvements récents en terre vaudoise.

Jusqu'au 28 novembre: «La grève générale à Bienne», expo itinérante installée jusqu'au 11.11 sur la place Centrale, du 12 au 18.11 sur la place de la Gare, du 19 au 26.11 sur la place Walser, du 25 au 28.11 sur la place du Marché-Neuf, finissage le 28.11 à 18h au Marché-Neuf, voir aussi en page 5.

8 décembre: «Regards croisés neuchâtelois historico-syndicaux», colloque et journée de formation de 9h30 à 15h30 à la salle Unia du Locle (Crêt-Vaillant 19-21) avec conférences, discussions, repas et convivialité, inscription auprès de neuchatel@unia.ch.

Jusqu'au 20 janvier: expo au Musée national de Zurich, infos sur nationalmuseum.ch.

Palestine: catastrophes en chaîne

La 7e édition des rencontres cinématographiques «Palestine, filmer c'est exister» se déroulera du 29 novembre au 5 décembre prochains à Genève et à Lausanne

La Nakba et ses conséquences… Voilà le fil rouge retenu pour la 7e édition des rencontres cinématographiques «Palestine, filmer c'est exister» (PFC'E). La Nakba, qui signifie en arabe «catastrophe», fait référence à l'exode de quelque 750 000 Palestiniens arrachés à leur foyer à la suite de la création de l'Etat d'Israël, en 1948. Cet événement, commémoré sous ce nom et élément fondateur de la mémoire collective palestinienne, a été suivi de bien d'autres «Nakba» encore, en dépit des deux intifadas et des illusions d'un processus de paix entamé il y a 25 ans et au point mort.
La manifestation PFC'E a programmé 27 films, à découvrir dans les cinémas le Spoutnik à Genève (l'Usine) et l'Oblò à Lausanne, consacrés à la Nakba de 1948 et à d'autres tragédies qui lui ont succédé. «Depuis cette date, les Palestiniens ne cessent de résister face aux dépossessions et aux déplacements forcés. La Nakba s'est déclinée et se décline aujourd'hui en une avalanche de nakbas. Cette édition du PFC'E offre des regards de cinéastes palestiniens sur ces 70 ans d'histoire mouvementée», relèvent les organisateurs.
Cinq invités participeront aux projections et répondront aux questions des spectateurs. Qui auront aussi l'occasion de visionner des courts métrages consacrés à différentes réalités entre check-points, occupation, prisons, enfermement. Des rencontres cinématographiques, prévues du 29 novembre au 5 décembre, qui promettent d'être passionnantes, jetant un pont entre passé et présent et permettant de tisser une continuité entre des situations historiques différentes… ■ **L'ES**

Informations et programmation:
https://palestine-fce.ch/

AGENDA UNIA

GENÈVE

SÉANCES

AG ISS: mercredi 7 novembre à 16h30.
AG Transports: mercredi 7 novembre à 18h.
Comité Parcs & Jardins: jeudi 8 novembre à 18h.
GI Migrants: mardi 13 novembre à 18h30.
GI Retraités: mercredi 14 novembre à 9h30.
Ordre du jour: 1. Approbation de l'ordre du jour, excusés et excusées, annonce des divers. 2. Adoption du procès-verbal du mercredi 10 octobre 2018. 3. Informations syndicales, politiques, diverses: retour du comité romand du 8 novembre; retour sur la grève des maçons; retour sur la commémoration de la grève générale; dates des comités pour 2019; point sur la grève des femmes en 2019. 4. Divers. Comme à l'accoutumée, un apéro sera servi après la réunion.

PERMANENCE PAPYRUS

Horaires: mardi et jeudi de 16h à 19h.
Les permanences ont lieu au syndicat.

NEUCHÂTEL

CAISSE DE CHÔMAGE

Invitation à une information sur l'assurance chômage dans les locaux d'Unia:
Neuchâtel:
le mardi 20 novembre à 16h.
La Chaux-de-Fonds:
le jeudi 22 novembre à 16h.

COURS GRATUIT

Droit du travail:
les bases pour mieux s'y retrouver
Le syndicat Unia et la caisse de chômage Unia, région Neuchâtel, proposent à leurs membres et assurés **un cours gratuit** sur le droit du travail pour leur permettre d'en connaître les principales bases.
Jeudi 15 novembre: 14h à 17h.
Le cours a lieu chez Unia,
av. de la Gare 3 à Neuchâtel.
Inscriptions: neuchatel@unia.ch

LA CHAUX-DE-FONDS

GROUPE DES RETRAITÉS

Assemblée générale
Vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée générale du groupe qui se tiendra **le mercredi 21 novembre à 11h,** au restaurant Piscine-Patinoire à La Chaux-de-Fonds.
L'ordre du jour sera fixé en début de séance.
Cette séance sera suivie d'un apéritif de fin d'année et de la traditionnelle fondue chinoise.
Nous vous espérons nombreux à cette occasion.
Prière de s'inscrire **jusqu'au 19 novembre** auprès de Didier Gigon, 032 968 63 88 ou 079 385 37 55.

LE LOCLE

GROUPE DES AÎNÉS

Repas de fin d'année
Le repas de fin d'année des aînés aura lieu le **jeudi 22 novembre à 12h15** à la salle Unia.
L'apéritif sera servi à 11h30. Clôture à 17h.
Au menu: Assiette chasseur (viande séchée cerf et sanglier) et sa garniture; émincé de sanglier à la crème, nouilles au beurre, poire au vin; salade de fruits et crème chantilly.
Prix: 45 fr. tout compris. Inscription obligatoire.

Bulletin d'inscription

Nom et prénon: _____

_____

Nombre de personnes: _____

A retourner jusqu'au **12 novembre** (attention au courrier B) à Roland Vermot, Envers 39, 2400 Le Locle.

TRANSJURANE

Fête de Noël pour les membres d'Unia Transjurane à Courgenay
Nous avons le plaisir d'inviter nos chers membres et leurs familles à la fête de Noël Unia Transjurane qui se déroulera **le 30 novembre** au Centre sportif et culturel communal, Place des sports, 2950 **Courgenay, dès 18h30.**
Ce sera l'occasion de partager un moment de convivialité avec vous tous et vous remercier pour votre engagement syndical.
Un apéro sera servi à partir de 18h30 et nous continuerons avec le repas, offert. Les boissons seront vendues à un prix populaire. Des animations agrémenteront notre fête et, pour les plus petits, il y aura la venue de St-Nicolas. Pendant la soirée, nous aurons également le plaisir de fêter nos jubilaires en remerciement de leur engagement fidèle à notre syndicat.
Les places étant limitées, nous vous conseillons de vous inscrire au plus vite en précisant vos coordonnées, le nombre de personnes et le choix du menu (ci-dessous),
avant le **9 novembre.**
Inscriptions par courrier, téléphone ou e-mail, auprès de: Unia, Mme Pietronigro Sandra, rue des Moulins 19, 2800 Delémont
0848 421 600, sandra.pietronigro@unia.ch
Nous vous attendons nombreuses et nombreux!
Menus au choix:
Menu 1: Terrine aux morilles et crudités, civet de cerf, knöpflis, poire. Menu 2: Terrine aux morilles et crudités, poulet à la crème, nouilles, légumes. Desserts: 1. St-Honoré vanille, 2. Paris-Brest.

GROUPE DES RETRAITÉS

Programme d'activités
14 novembre: Saint-Martin au restaurant de la Cigogne à Miécourt, org. Ajoie.
ATTENTION: avant le repas, à 11h, Patrick Nagel agriculteur de Miécourt, Ajoie, donnera une conférence intitulée «La nourriture…saine et locale…». Il parlera également des produits cultivés dans sa ferme.
Prix : 22 fr. pour les membres, 30 fr. pour les non membres. Inscriptions jusqu'au 9 novembre auprès de Denis Berger 032 422 79 42.
15 novembre: assemblée du groupe et dîner à 11h, place du 16 Mars à Bocciodrome de Corgémont, org. Groupe Jura bernois.
21 novembre: comité et assemblée générale des retraités au restaurant du Jura à Bassecourt, org. Région.

PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h. Vendredi de 9h à 12h (administration uniquement).
Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.
Tavannes: lundi de 14h30 à 18h. Jeudi de 14h30 à 18h (administration uniquement).
Moutier: lundi de 14h30 à 18h.
St-Imier: lundi de 14h30 à 18h.
Jeudi de 14h30 à 18h (administration uniquement).
Permanence téléphonique: du lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h au 0848 421 600.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.
Tavannes: lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h.
Porrentruy: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.
Moutier: lundi de 14h30 à 18h.
Saignelégier: lundi de 14h30 à 18h.
St-Imier: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.
Permanence téléphonique: tous les matins de 9h à 12h au 0848 421 600.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

Sierre: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 40.
Sion: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 20.
Martigny: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 60.
Monthey: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 80.

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.
Ouverture du guichet: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Sierre: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Lundi soir, de 17h à 19h. Samedi de 9h à 11h30.
Sion: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Jeudi soir, de 17h à 19h. Samedi de 9h à 11h30.
Martigny: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.
Monthey: mardi et vendredi, de 9h30 à 11h30. Mardi soir, de 17h à 19h.

VAUD

SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun.
Vous pouvez les contacter au 0848 606 606.
Depuis la France au 0041 848 606 606.

COURRIERS

SURVEILLANCE DES ASSURÉS, OÙ S'ARRÊTERA LA DÉLATION?

Sous peu, nous serons appelés à nous prononcer à propos d'une surveillance à l'endroit des assurés de l'AI (assurance invalidité) et des autres assurances sociales. Cela n'est qu'une perverse tromperie de faire croire au peuple suisse que tous les assurés au bénéfice des assurances sociales sont des tricheurs.
C'est mépriser tous ceux qui sont honnêtes. Il est nécessaire de rappeler que l'écrasante majorité des assurés sont des citoyens au-dessus de tout soupçon. Or, on les met dans le même panier que les malhonnêtes.
Dans tous les cas, il est inopportun de voir arriver Big Brother dans nos vies. Il ne faut pas ressusciter l'époque obscure et honnie de la Stasi, du KGB et des autres officines de l'espionnage. L'arrivée de drones, de caméras espions et autres mouchards dans nos vies, est une infamie à condamner sans réserve.
Le but des assurances sociales est de protéger le citoyen travailleur contre les aléas de la vie, d'empêcher l'exclusion sociale dans notre pays, qui n'est d'ailleurs pas le meilleur exemple en matière de protection sociale.
Etre atteint dans sa santé n'est pas un choix, mais une souffrance. Ceux qui critiquent les bénéficiaires de nos assurances sociales ont perdu toute inhibition. A croire que la lâcheté domine le monde des humains. Cela, au profit de la droite la plus dure, qui n'a plus aucun complexe pour accumuler des richesses sans limite, au détriment de ceux qui suent au travail.
Dire non le 25 novembre 2018 à la surveillance des assurés, c'est refuser la stigmatisation de ceux qui sont éprouvés par les épreuves de la vie, qui ne doivent pas être victimes de l'arbitraire. ■

Thierry Cortat, membre du comité régional d'Unia Transjurane

MAILLARD À LA TÊTE DE L'USS?

C'était le scoop de la rentrée, lancé par la *RTS* et *24heures.* Curieusement, la presse syndicale n'avait pas suivi, alors que la droite se réjouit déjà de son absence à la tête du Département de la santé du canton de Vaud. Il faut reconnaître que le bilan ministériel de Pierre-Yves Maillard est tout à fait honorable pour la gauche, dans un rapport de force qui ne lui est pas favorable au Grand Conseil. Maillard a tenu tête au lobby des assurances maladie, incarné par Couchepin. Maillard en impose aussi aux acteurs du réseau des cliniques privées. Si Maillard quitte son département en cours de route, on peut craindre un réel virage à droite pour le système sanitaire vaudois.
Cela dit, que penser de sa candidature à la présidence de l'USS? A mon avis, il y a un problème avec la politique fiscale qu'il a soutenue dans notre canton. La gauche et l'USS avaient lancé un référendum contre le projet de la réforme fiscale de la Confédération. Le peuple suisse avait suivi et le projet a été refusé. Dans le canton de Vaud, la réforme de la fiscalité vaudoise avait été combattue par un référendum lancé par la gauche radicale et l'Union syndicale vaudoise. Mais, Malice et Brouillard (Maillard et Broulis) avaient enfumé les Vaudoises et les Vaudois avec de belles promesses et notre référendum se solda par une cuisante défaite dans les urnes. Aujourd'hui, cette «Union sacrée» avec la bourgeoisie se paie au prix fort pour les collectivités publiques. Subventionner les ménages vaudois pour payer des primes d'assurances maladie toujours plus chers n'est pas tenable à long terme et engraisse un système tentaculaire, qui arrose tout le monde. Maillard, qui nous a engagés sur cette voie, doit rester aux manettes de sa locomotive jusqu'à l'arrêt du train, avant de descendre. ■

Jean-Claude Cochard, ancien président de l'USV, Les Avants

UN RÉSULTAT INACCEPTABLE

Les partenaires sociaux de Coop déplorent le résultat des négociations salariales estimant l'augmentation trop faible et sa répartition problématique

THIERRY PORCHET

Coop fait barrage à une hausse générale et substantielle des salaires alors que la bonne marche des affaires repose pour une large part sur le travail du personnel.

Sonya Mermoud

Mésentente et mécontentement sur le résultat des négociations salariales 2019 pour le personnel de Coop. Au terme de plusieurs rounds de pourparlers, le géant orange a décidé de rehausser de 1% la masse salariale de chaque unité (magasins, centres de distribution, etc.) et à titre individuel. Cette issue ne satisfait pas Unia, Syna, la Société des employés de commerce et l'OCST qui l'ont fait savoir dans un communiqué commun. «Ce résultat est inacceptable au regard de la situation confortable du groupe Coop, d'une part, et des menaces sur la perte de pouvoir d'achat qui pèsent sur les collaborateurs, d'autre part», s'indigne Arnaud Bouverat, membre de la direction du secteur tertiaire d'Unia, relevant que les discussions, difficiles, ne se sont pas soldées par un accord. Les partenaires sociaux de Coop dénoncent en effet une augmentation salariale trop faible, qui ne profitera pas à tous, et un manque de transparence dans sa répartition.

INÉGALITÉ DE TRAITEMENT

«Qui bénéficiera de la hausse? La question reste ouverte», déplore le syndicaliste. Une répartition individuelle ne prévoit en effet pas d'égalité de traitement des employés contrairement à une hausse générale ou à une augmentation dont une part au moins est générale. «Nous avions de notre côté revendiqué une hausse de 2,5% dont la moitié aurait été garantie à l'ensemble des collaborateurs et le reste partagé de manière différenciée mais selon des critères objectifs. Comme, par exemple, l'ancienneté. Notre requête a tenu compte du renchérissement du coût de la vie qui devrait s'élever entre 0,8 et 1%, des primes maladie et des loyers qui ont pris l'ascenseur et du fait que nombre de collaborateurs de longue date n'ont souvent plus eu d'augmentation depuis longtemps.» Pour le syndicaliste, la requête n'avait rien d'irréaliste. «Malgré un contexte difficile, la situation dans le commerce de détail s'est améliorée. Coop a augmenté ses bénéfices. Le groupe a investi dans la vente sur Internet et est aussi actif sur le marché international. Les chiffres de cette année se révèlent meilleurs que ceux de 2017. Ces résultats sont notamment dus à la productivité croissante des employés qui sont soumis à une pression toujours plus forte.»

APPEL À LA MOBILISATION

Des arguments qui n'ont pas été pris en compte par Coop. Qui, de son côté, a entamé les négociations en annonçant que les contributions à la caisse de pension allaient l'an prochain être relevées afin de maintenir les prestations actuelles, à la suite d'une baisse du taux technique (rendement minimal des placements). Raison pour laquelle le groupe entendait, dans un premier temps, limiter l'augmentation de la masse salariale à 0,5%. Rappelons que les cotisations en question sont payées pour un tiers par les salariés, les deux autres étant à la charge des patrons. L'augmentation pour les employés se montera dès janvier à 0,7% du gain assuré. Du coup, certains collaborateurs qui ne gagneront pas un sou de plus verront leur revenu diminuer.
Dans ce contexte, les partenaires sociaux vont continuer à s'engager pour que tous les travailleurs participent au succès de l'entreprise. «Nous allons l'an prochain redoubler d'effort dans ce sens», annonce Arnaud Bouverat. Tracts à l'appui, Unia informe actuellement le personnel Coop de la situation et l'invite à se mobiliser pour de meilleurs salaires en 2019. «Il n'est pas acceptable que le pouvoir d'achat d'une partie des employés, en particulier ceux comptabilisant de nombreuses années de service, recule d'année en année.» Notons que la dernière augmentation générale de salaires remonte à... 2013.
La Convention collective de travail conclue entre Coop et les organisations des salariés couvre 37 000 employés. ■

NON à l'article sur la surveillance des assurés!

Le 25 novembre aura lieu la votation sur la révision du droit des assurances sociales octroyant un pouvoir démesuré aux compagnies d'assurances. Si la loi passe, toute la population sera soupçonnée d'abus. L'USS appelle à rejeter ce projet

Reto Wyss/USS

Il faut combattre les abus de prestations sociales. Mais le projet de révision du droit des assurances sociales fait tout autre chose: il accorde des prérogatives totalement disproportionnées à des fins de surveillance privée. Ainsi, c'est l'ensemble de la population qui se verrait soupçonnée d'abus. Le 25 novembre, il faut donc dire un NON en bloc à cette atteinte à nos droits fondamentaux.

LES ABUS SONT RARES, LA LUTTE FONCTIONNE

Les assurances sociales constituent un acquis social, car elles nous préservent des risques sociaux que peuvent engendrer les accidents, les maladies et le chômage. Chacun d'entre nous peut être concerné un jour ou l'autre. Les assurances sociales sont là pour tout le monde, et nous participons toutes et tous à leur financement. C'est pourquoi nos cotisations nous ouvrent le droit aux prestations lorsque le risque se réalise. Les salariés ont tout intérêt à ce que les assurances sociales puissent accomplir leur mission et ne fassent pas l'objet d'abus. D'où la nécessité de combattre la fraude dans l'ensemble des assurances sociales. D'ailleurs, le droit des assurances sociales dispose d'instruments efficaces pour lutter contre, mais aussi pour réprimer la perception abusive de prestations. Et le système fonctionne bien: les abus sont rares, ils n'augmentent pas, les moyens existants permettent de les débusquer et de les sanctionner. Il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux outils.

UNE «BASE LÉGALE» TOUT SAUF INOFFENSIVE

A l'automne 2016, la Cour européenne des droits de l'homme avait jugé, à raison, que la Suisse ne disposait pas d'une base légale suffisante pour permettre le recours à des «détectives sociaux». Le Parlement s'est alors empressé de créer cette base légale – accordant bien plus d'importance à la rapidité du processus qu'aux libertés fondamentales. En effet, on ne s'est pas contenté de rédiger les dispositions légales nécessaires. On en a profité pour renforcer l'Etat fouineur et démanteler les droits fondamentaux. Avec cet article de loi, non seulement tous les bénéficiaires de prestations sociales sont soupçonnés d'office, mais les assureurs privés se trouvent dotés de compétences qui dépassent largement celles des autorités judiciaires. Voilà pourquoi l'Union syndicale suisse (USS) a soutenu le référendum contre l'espionnage des assurés et appelle à voter clairement NON le 25 novembre.

TOUT LE POUVOIR AUX COMPAGNIES D'ASSURANCE?

Contrairement à la pratique actuelle, le nouvel article sur la surveillance s'applique à presque toutes les assurances sociales. Outre les assurances accidents (comme la Suva) et l'assurance invalidité (AI), les caisses maladie et l'assurance chômage sont concernées. Et même l'AVS, avec les prestations complémentaires et les allocations pour impotents. Ce champ d'application jette une suspicion générale sur presque toute la population de notre pays et permet à tout instant de violer notre sphère privée – en toute légalité! Par-dessus le marché, la disposition sur la surveillance a ceci de choquant qu'une fraudeuse ou qu'un fraudeur potentiel ne serait pas poursuivi par la police, qui est neutre, mais par des assurances, dont certaines privées. Or, il est évident que, par nature, celles-ci ont tout intérêt à suspendre le versement de prestations. Il faut savoir que le nouveau texte habilite l'assurance à ordonner une surveillance par des détectives, à en fixer la date et à décider s'il existe assez d'indices concrets pour ce faire. Par ailleurs, les assurances seront libres de se transmettre les rapports rédigés à la suite des observations. N'est-ce pas extrêmement inquiétant du point de vue du droit sur la protection des données?

DAVANTAGE DE COMPÉTENCES QUE DANS LA LUTTE ANTITERRORISTE

La modification législative proposée permet la surveillance des assurés par des détectives privés ainsi que l'utilisation (au minimum) de caméras, d'appareils d'enregistrement et de traceurs GPS. Elle autorise donc des atteintes graves aux droits fondamentaux. En outre, le Parlement a explicitement renoncé – forte pression du lobby des assureurs oblige – à imposer que les mesures d'observation soient ordonnées par une instance judiciaire. Par conséquent, les pouvoirs des espions mandatés par les compagnies d'assurance privées seront plus larges que ceux concédés aux autorités judiciaires publiques.
De plus, avec cet article, la surveillance exercée sur les assurés ne se limiterait pas aux «lieux accessibles au public». En effet, les détectives seraient même autorisés à observer un assuré s'il se trouve «dans un lieu qui est librement visible depuis un lieu accessible au public» (dans un jardin ou à la fenêtre par exemple). Cela est pourtant interdit aux autorités judiciaires à l'heure actuelle – même avec l'ordonnance d'un juge.

NE PAS TOUCHER AUX «GROS POISSONS»

Lutter contre les abus dans les assurances sociales – dans le cadre traditionnel d'un Etat de droit – s'avère important pour garantir des ressources qui reviennent de droit aux bénéficiaires de prestations. Il en va de même des recettes: un franc perçu de façon illégitime nuit à l'Etat social tout autant qu'un franc indûment non versé. Voilà qui nous amène directement au sujet de l'évasion fiscale: lors de la même session, le Parlement a renoncé à durcir le droit pénal fiscal. Concrètement, il a empêché que le secret bancaire soit enfin levé à l'intérieur de nos frontières. En conséquence, à l'inverse de la fraude fiscale, la soustraction d'impôt demeure explicitement impunie. Avec pour effet de soustraire à l'Etat des montants qui se chiffrent en dizaines de milliards[1]. Or, ces pertes continuelles de recettes fiscales atteignent des sommes autrement plus importantes que celles que ne pourrait jamais générer la lutte contre les abus commis dans les assurances sociales (sans parler des ressources supplémentaires que l'article sur la surveillance pourrait apporter[2]). En d'autres termes: là où les abus coûtent beaucoup plus cher, on lève le pied. On prend soin de laisser l'argent tranquille, mais on n'hésite pas à faire intrusion dans la sphère privée de presque tous les assurés en Suisse. ■

1. «Tax Evasion in Switzerland: The Roles of Deterrence and Tax Morale», Lars P. Feld/ Bruno S. Frey (2006).

2. Selon des estimations généreuses de l'OFAS, l'AI aurait un potentiel de 178 millions. Le potentiel total d'économies serait donc largement inférieur au milliard.

Source: uss.ch/actuel

Pour soutenir la campagne: versicherungsspione-nein.ch/fr

TROIS JOURS QUI ÉBRANLÈRENT LA SUISSE, LE LIVRE

Jean-Claude Rennwald et Adrian Zimmermann publient un ouvrage consacré à la grève générale de 1918

Propos recueillis par Jérôme Béguin

Alors que nous célébrons le centenaire de la grève générale, un livre abordant cet événement central de l'histoire sociale de notre pays manquait dans les rayons des librairies. *La Grève générale de 1918 en Suisse, histoire et répercussions* vient combler ce manque. Piloté par l'historien Adrian Zimmermann et le syndicaliste, politologue et journaliste Jean-Claude Rennwald, par ailleurs fondateur et ancien président de *L'Evénement syndical,* l'ouvrage collectif offre une approche accessible à ces trois jours qui ébranlèrent la Suisse. Rappelons que, du 12 au 14 novembre 1918, quelque 250 000 personnes, soit un tiers des salariés suisses de l'époque, participèrent à ce mouvement qui affichait neuf revendications, de l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière à la démocratisation des institutions. Si la grève fut mieux suivie en Suisse alémanique qu'en Romandie, elle connut pourtant une certaine intensité dans plusieurs centres industriels de la partie francophone. Rédigée par plusieurs auteurs, parmi lesquels le conseiller national valaisan Mathias Reynard et l'historien Julien Wicki, qui a collaboré plusieurs années avec notre journal, une large partie du livre est consacrée à la Suisse romande. Très politique, la publication offre encore un panorama des grèves en Suisse et dans le monde nous ramenant de 1918 à nos jours. Trois questions à Jean-Claude Rennwald.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS, CFV ICO CP-4267

12 novembre 1918, devant l'Hôtel de poste de La Chaux-de-Fonds, le socialiste Jules Humbert-Droz harangue une foule de milliers de grévistes, qui, peu après, occuperont les voies ferrées pour empêcher un train de partir. L'ancien pasteur sera condamné à trois mois de prison et rejoindra l'Internationale communiste fondée en 1919.

QUESTIONS RÉPONSES

Une partie de votre ouvrage collectif est consacrée à la grève en Suisse romande, on y apprend qu'à l'exception de Genève, c'est à La Chaux-de-Fonds, à Bienne et dans le haut du vallon de Saint-Imier que le mouvement a connu sa plus forte intensité. Comment expliquez-vous cette mobilisation dans l'arc Jurassien?

C'est une région qui a connu une industrialisation assez précoce et rapide avec l'industrie des machines et encore plus l'horlogerie, ce qui est une situation assez différente du Valais et de Fribourg, par exemple. Un deuxième élément explicatif, c'est que, déjà à cette époque, il y a une bonne organisation du mouvement ouvrier, un fort taux de syndicalisation. Dans le canton de Neuchâtel en particulier, dans les machines et dans l'horlogerie, il y a 50% de syndiqués avant même la grève et ce nombre va encore augmenter pendant la grève elle-même, les semaines et les mois qui suivent. Avec ce taux élevé, Neuchâtel détient d'ailleurs, à cette époque, un record national. Il faut relever toutefois qu'il y a des différences entre les régions jurassiennes, si le vallon de Saint-Imier, Tramelan et, dans une moindre mesure, Moutier et Delémont sont fortement syndicalisés, ce n'est pas le cas du district de Porrentruy et des Franches-Montagnes où le taux est faible.

Finalement pourquoi cet intérêt pour une grève vieille de cent ans? Ne s'agit-il pas d'«histoire ancienne»? En quoi la connaissance de cet événement peut-elle nous être utile aujourd'hui?

Certaines revendications ou préoccupations de l'époque ont quasiment traversé un siècle d'histoire, telles que l'AVS et le suffrage féminin, entrées en vigueur respectivement en 1948 et 1971. Et, aujourd'hui, trois revendications ou thèmes sont encore à l'ordre du jour. Je pense d'abord à la diminution du temps de travail, à l'époque on était passé de 59 à 48 heures par semaine, cent ans plus tard, on en est encore à 45 heures au niveau de la Loi sur le travail! Ça n'a diminué que de trois heures en l'espace d'un siècle, même si évidemment on connaît la semaine de 40 heures dans un certain nombre de conventions collectives de travail. En ce qui concerne l'AVS, on voit que cette assurance sociale, qui est la plus importante en Suisse, subit encore de nombreuses attaques de la droite, notamment à propos de l'âge de la retraite, qu'elle veut porter à 65 ans pour les femmes, voire à 67 ans pour tout le monde. On constate également que presque cinquante ans après avoir conquis le droit de vote, les femmes sont encore très minoritaires dans les instances politiques de ce pays. Avec 33% de femmes au Conseil national, la Suisse se classe au 37e rang mondial en matière de représentation féminine dans les Chambres du peuple. Et puis, 37 ans après l'adoption de l'article constitutionnel sur l'égalité, les femmes gagnent toujours près de 20% de moins que les hommes. Enfin, la grève générale reste aussi d'actualité en tant qu'instrument de lutte. Il y a recrudescence des grèves dans notre pays depuis le milieu des années 1990. La plus emblématique d'entre elles a été pour moi celle des travailleurs du bâtiment en 2002 et la conquête de la retraite à 60 ans, aujourd'hui attaquée par le patronat.

«La Vie économique», publication du Secrétariat d'Etat à l'économie, affirme dans un récent article que la grève «eut pour effet de retarder longtemps le développement de l'Etat social»... Votre réaction?

Je trouve que cet article a un très fort parti pris idéologique; à mon sens, il montre que la droite, ou tout du moins une partie de la droite, n'accepte toujours pas que l'Etat social en Suisse ait commencé à se développer à partir d'une importante lutte. Dans l'introduction à notre ouvrage, nous citons Paul Rechsteiner, le président de l'Union syndicale suisse, qui a dit que la grève générale a écrit le programme politique et social du XXe siècle en Suisse, ce qui est à mon avis une assez bonne réponse à cet article. ■

NEIL LABRADOR

Jean-Claude Rennwald, à gauche, et Adrian Zimmermann, lors de la présentation du livre à la presse le 29 octobre dernier à Neuchâtel.

***La Grève générale de 1918 en Suisse. Histoire et répercussions,* Editions Livreo-Alphil 2018, 157 p. 19 francs.**

Matériaux pour enseigner la grève

Il faut saluer l'initiative du Syndicat des services publics qui publie un ouvrage à destination des enseignants. Photos, affiches, articles: *La grève générale de 1918, matériaux pour l'enseignement* propose une quarantaine de documents d'époque facilitant l'approche de cet événement, complétés par des données chiffrées, une chronologie et une bibliographie. Ce beau recueil a été constitué par Dominique Dirlewanger, enseignant d'histoire et auteur de *Tell me, la Suisse racontée autrement.* «Mon expérience des dernières années auprès de jeunes adultes dans le secondaire II vaudois montre que ce sujet d'études rencontre un vif intérêt chez les élèves, écrit-il en introduction. La grève générale ne doit pas être effacée de la mémoire du XXe siècle.» ■ **JB**

La grève générale de 1918. Matériaux pour l'enseignement, adressé gratuitement aux enseignants des différents degrés scolaires.

«On a perdu la bataille, pas l'honneur!»

Pour marquer le centenaire de la grève générale, l'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier et la revue d'histoire *Traverse* ont uni leurs forces. *La grève générale de 1918, crises, conflits et controverses* présente une quinzaine de contributions, pour moitié en français et l'autre en allemand, abordant, outre l'historiographie, les sources disponibles et les usages mémoriels, des sujets comme l'implication des femmes et des associations féministes, le rôle joué par le monde patronal et les milieux agricoles ou encore le déroulement des événements au Tessin, à Bienne et à La Chaux-de-Fonds. L'article de l'historien Marc Perrenoud consacré à cette dernière ville intéressera particulièrement les fans d'histoire sociale et ouvrière. La métropole horlogère a connu la mobilisation la plus massive en Suisse romande, mais reste une lacune historiographique. Relevons, pour conclure, le passionnant document intitulé *Rapport sur le déroulement de la grève générale en place de Bienne,* dont l'auteur, l'aiguilleur Ernst Studer, conclut: «On a perdu la bataille, pas l'honneur!» ■ **JB**

Traverse & *Cahier d'histoire du mouvement ouvrier, La grève générale de 1918. Crises, conflits, controverses,* Editions d'en bas & Chronos Verlag 2018, 320 p. 28 francs.